



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 11/05/2022

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
Dépôt des candidatures**

Les élections législatives se tiendront les dimanches 12 et 19 juin 2022. En Ille-et-Vilaine, huit députés sont à élire. Pour l'ensemble des circonscriptions du département, les candidatures seront enregistrées à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, sur rendez-vous.

Les dépôts de candidature, obligatoires pour chaque scrutin, s'effectueront en préfecture d'Ille-et-Vilaine, de 9h00 à 18h00 :

- **pour le 1^{er} tour : du lundi 16 mai au lundi 20 mai 2022**
- **pour le 2nd tour : le lundi 13 et le mardi 14 juin 2022**

*Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté
Bureau de la citoyenneté
3 avenue de la préfecture à Rennes*

Pour faciliter le dépôt des candidatures, la prise de **rendez-vous en ligne** pour venir déposer son dossier est **obligatoire** : <http://www.rdv mun. ille-et-vilaine. gouv. fr/>

Les déclarations de candidature doivent être déposées personnellement par **le candidat ou son remplaçant** (article L.157 du code électoral).

Il est rappelé que les candidats doivent se soumettre aux règles relatives au financement des campagnes électorales et déclarer en préfecture un mandataire financier au plus tard à la date à laquelle leur candidature est enregistrée.

Retrouvez toutes les informations concernant les élections législatives, notamment le mémento à l'usage des candidats, sur le site internet des services en l'État en Ille-et-Vilaine : ille-et-vilaine. gouv. fr/legislatives-2022- depot-candidatures

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**